departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 29 juin 1998

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 Juin 1998

XIIème plan : Orientations générales - Etude Complexe sportif

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98229

Centre d'Etudes Urbaines

XIIème plan : Orientations générales - Etude Complexe sportif

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Le 12ème plan débute le 1er janvier 2000. La fin de l'année 1998 et l'année 1999 vont être consacrées aux négociations des projets à inscrire pour les 7 ans à venir.

Aussi parallèlement à la révision actuelle du schéma national d'aménagement du territoire et de ses déclinaisons sectorielles, il convient d'élaborer les dossiers que la Ville de Niort souhaite présenter dans ce cadre.

Outre l'Université et le Centre Européen des Risques pour lesquels le partenariat avec le Conseil Général se poursuivra, 4 domaines apparaissent essentiels pour l'agglomération Niortaise, si l'on exclut le domaine culturel (Musée d'Agesci) pour lequel nous proposons une contractualisation spécifique.

- Economique avec pour projet le Pôle Régional des Métiers d'Art
- Routier et ferré avec les projets contournement Nord et de jonction entre la COF et l'Ebaupin, les lignes SNCF Poitiers / Niort / La Rochelle et Niort / Saintes
- Environnemental avec la Coulée Verte
- Sportif avec la réalisation d'un complexe par tranche regroupant trois dossiers déjà validés sur le principe par le Conseil Municipal (stade piscine patinoire) permettant à Niort de prendre sa place au sein du Poitou-Charentes dans le maillage d'équipements de portée Nationale et Régionale.

Si pour les 3 premiers domaines, les dossiers apparaissent bien avancés et les partenariats définis ou en cours de définition, le projet en matière sportive doit être rapidement arrêté.

En effet, il apparaît nécessaire de faire appel à un bureau spécialisé qui étudierait l'intérêt et les conditions de réalisation d'un tel projet. Celles-ci doivent s'apprécier notamment à partir d'une analyse de l'existant, des possibilités de mutation ainsi que des synergies avec les différents équipements de l'agglomération.

L'attention du Conseil Municipal est attirée sur le caractère d'intention exprimé dans cette délibération qui évidemment implique pour passer au stade concret de réalisation l'accord des partenaires pour l'inscription au XIIè plan.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à confier une mission d'étude à un bureau spécialisé en la matière,

Plus généralement, la constitution d'un dossier d'intention devra être systématiquement réalisée pour chacun des points évoqués ci-dessus.

- imputer les crédits correspondants à cette étude sur la ligne budgétaire prévue au BS 98.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort